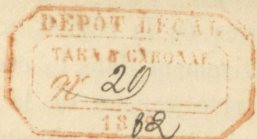




S.S.



LES

BÉNÉDICTINS DE SAINT-MAUR

AU MAS-GRENIER

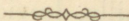
(1628-1790)

PAR



M. l'Abbé Camille DAUX,

Membre de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.



Notre célèbre abbaye bénédictine de Saint-Pierre de La-Court-sur-Garonne passa par bien des réformes, et subit de nombreuses transformations, durant les huit siècles qui s'écoulèrent depuis sa fondation jusqu'à la grande Révolution française.

Fondé probablement vers l'an 842¹, ce monastère ne releva que du Pape, et vécut de son autonomie, sous la règle de Saint-Maur², pendant les premiers cent ans. Les

¹ Inutile d'entrer ici dans les discussions soulevées à propos de cette date et de celle de 940, époque de la restauration. La *Monographie* de M. Jouglar, et notre *Histoire de l'Église de Montauban*, ont assez exposé le fait, après les dissentiments de Mabillon et des écrivains de l'*Histoire de Languedoc*.

² En disant ici « règle de Saint-Maur, » nous ne parlons pas de la *Congrégation* de ce nom, qui fut instituée en France au commencement du XVII^e siècle. Saint Maur, l'illustre coadjuteur de saint Benoît, avait fondé en 543 les principaux couvents bénédictins, et c'est lui qui est considéré comme le législateur des monastères primitifs de l'Ordre.

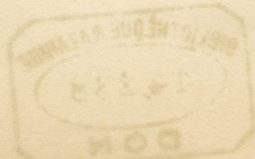


religieux groupés alors dans l'asile élevé par le pieux vicomte de Béziers, Antoine de Wandrille, étaient des solitaires de la région occidentale du Toulousain, cachés primitivement dans le creux des rochers dont la chaîne borde la rive gauche de la Garonne, en face du *Mansus Garnerii*. Ils ne tardèrent pas à être troublés dans leur vie cénobitique. D'un côté l'invasion des Normands, de l'autre celle des Hongrois : c'était plus qu'il n'en fallait pour faire désertier même les solitudes et amonceler des ruines. Comme les églises, les monastères eurent le privilège d'exciter les convoitises de ces barbares et de subir la fureur de leur vandalisme.

L'abbaye du Mas de Verdun fut pillée et détruite de fond en comble. Mais les hordes sauvages avaient à peine quitté le sol de l'Aquitaine, que notre couvent sortait de sous ses cendres. Une pieuse famille, le vicomte de Toulouse, Aton, et sa femme Amélie entreprirent, l'un la reconstruction de l'abbaye de Lézat¹, l'autre celle du Mas de La-Court, situées dans leurs domaines. Cette restauration eut lieu vers l'an 940. De part et d'autre furent alors appelés les fils de Saint-Benoît, de la branche de Saint-Maur, et la colonie qui peupla notre monastère reconnut celle de Lézat pour sa sœur aînée.

« Témoins de la triste condition du pays où s'élevait leur nouvelle habitation, écrit M. Jouglar, les religieux du Mas-Grenier s'empressèrent de jeter autour d'eux la semence évangélique et de dissiper par leurs prédications les ténèbres de l'idolâtrie. Un succès complet couronna leurs travaux apostoliques. Il y avait à l'extrémité du Savez une église en ruines consacrée à saint Lizier, évêque de Couserans, qui avait porté dans ce pays la lumière de la foi.

¹ Saint-Pierre et Saint-Paul de Lézat, abbaye jadis au diocèse de Rieux, présentement dans la Haute-Garonne.



Aymar, l'un d'eux, se jeta au milieu des ruines de cette antique église et y fixa son séjour. Les habitants du lieu où elle était située, ainsi que ceux des pays voisins, touchés de ses exhortations, de ses prières, ne tardèrent pas à en relever les murailles¹. Les travaux de ses frères s'étendirent dans la suite vers Saint-Cézert et Aucamville, où ils établirent un prieuré conventuel, et vers l'ouest jusqu'à Auwillars, où ils fondèrent un prieuré simple. Ils passèrent aussi sur la rive droite de la Garonne et y rétablirent partout le culte chrétien : Finhan, Monbèqui, Bessens, Montbartier leur sont redevables de bienfaits. L'abbaye eut de rudes épreuves à subir durant le cours de ces travaux. » Et tandis que, pendant une période de cinquante ans, elle essaya de se suffire pour son recrutement et son administration, en s'appuyant uniquement sur sa sœur aînée, elle dut, comme elle, vu le malheur des temps, s'unir à la congrégation de Saint-Michel de Cuxa, en Roussillon². — Mieux eût valu pour ces deux communautés s'affilier à Cluny, qui groupait déjà le plus grand nombre de monastères bénédictins, tandis que la congrégation de Cuxa ne compta jamais que quatre couvents dans sa dépendance : Saint-Hilaire de Carcassonne, Notre-Dame d'Aleth dans le Razès, Lézat et Saint-Pierre de La-Court.

Greffé sur cette branche, avec l'assentiment du pape Jean XV³, le Mas se trouva de nouveau isolé à la mort

¹ M. Jouglar, auquel nous empruntons ce passage, ajoute cette note : « Malheureux, leur disait-il, comment abandonnez-vous la maison de Dieu aux bêtes. » L'existence de l'église de Saint-Lizier, au X^e siècle, confirme la tradition répandue parmi nous, que ce saint évêque a prêché l'Évangile dans nos contrées avant ou après son épiscopat. Il existe au couchant de la paroisse du Burgaud des monticules qu'on nomme Montlozin (*mons licerii*), et l'on croit que c'est du haut de ces monticules qu'il annonçait l'Évangile. (*Monographie du Mas-Grenier*, p. 43-44.)

² Encore appelé « Saint-Michel de Cusan » *Coxanum* ; monastère fondé en 854, au diocèse de Perpignan.

³ Bulle de l'année 993.

de l'abbé Guarin, auquel le Souverain-Pontife avait reconnu l'autorité sur les quatre abbayes que nous venons de désigner. La congrégation de Cuxa était dissoute; notre monastère reprit son autonomie sous la juridiction immédiate du Pape.

Il s'administrerait ainsi, sans jeter un grand éclat, quand au commencement du XI^e siècle parurent les Manichéens, dont les mains sacrilèges renversèrent presque tous les établissements religieux du Toulousain. Notre Mas tomba-t-il une seconde fois sous le fer et le niveau de l'impiété et de la barbarie? Le silence des annales semblerait le prouver.

Après quarante-cinq ans de mort apparente, de nouvelles libéralités vinrent démontrer que, pour si agitée que fût sa destinée, cette communauté bénédictine était vivace. En 1060, des seigneurs du Savez firent don à l'abbé Raymond et à ses religieux, de l'église de Saint-Lizier et de ses dépendances, sous les auspices du comte Raymond de Toulouse, leur suzerain¹. Sous la tutelle des abbés de Lézat, le Mas réparait ses désastres, lorsque, douze ans après (1073), l'union de cette abbaye à l'ordre de Cluny vint l'engager dans de longues luttes aussi déplorables que ruineuses.

Revendiquant leur autonomie, les religieux du Mas-Grenier refusèrent, en effet, de passer sous la règle des Clunistes, tout aussi bien que de relever de l'abbaye de Lézat, désormais attachée à cette réforme. Pour se donner plus de force et se soustraire à de nouvelles tracasseries, ils s'unissent, avec le consentement du pape Pascal II, à la congrégation de Saint-Michel de La Cluse². Mais l'abbé de Moissac, nanti des pouvoirs de celui de Lézat, veut imposer sa juridiction aux religieux du Mas. Plutôt que de subir la réforme de Cluny et cette obédience, la communauté pré-

¹ Cf. *Histoire générale de Languedoc*.

² Dans l'ancien diocèse de Maguelone, aujourd'hui l'Hérault. Monastère fondé avant 1015.

féra se dissoudre. La plus grande partie des religieux se donna au monastère de La Cluse; les autres prirent du service paroissial dans le Toulousain.

Cet état de choses dura près de cinquante ans (1112-1160). Puis à dater de ce moment l'union devient définitive avec l'abbaye Clusienne, malgré certaines prétentions que les abbés de Moissac essayaient parfois de faire revivre. Cette union aurait été très-probablement maintenue sans conteste, si, conformément aux prescriptions du Concile de Trente et à l'ordonnance de Blois, les monastères de l'ordre de Saint-Benoît n'avaient pas été forcés de s'affilier à la « *Congrégation des Bénédictins noirs réformés de France* ¹. »

Aussi, le 21 novembre 1607, Jean Roger, provincial de cet ordre, muni du pouvoir du chapitre, se rendit à Toulouse avec l'hospitalier du Mas pour faire cette affiliation. Elle eut lieu dans le couvent de la Daurade, malgré les réclamations du syndic du monastère et de quelques religieux ².

La communauté se sentait néanmoins attirée vers la règle

¹ Cette congrégation, dite aussi « des Exempts, » fut établie en France en 1580. Elle fut bientôt absorbée par la réforme de Saint-Maur.

² Afin de mieux saisir en quels points portait la réforme subie dans notre monastère, quand il s'unit définitivement à la congrégation de Saint-Maur, dont nous donnons les points principaux de règlement, voici la règle qui régissait nos bénédictins, tant qu'ils vécurent dans la réforme des *Bénédictins noirs de France*. « L'abbaye devait subir la visite des supérieurs généraux, les droits de l'abbé de La Cluse demeurant expressément réservés. — La collation des places monacales devait se faire comme par le passé. — L'abbé et le prieur prenaient connaissance de toutes les fautes, et le visiteur n'en connaissait que sur appel. — Les religieux avaient le pouvoir de se confesser à un ou deux de leurs frères approuvés par l'abbé et le prieur, aux prêtres et au vicaire perpétuel de Verdun, avec l'approbation de l'évêque et le consentement du prieur. — Ils ne pouvaient être changés qu'avec l'approbation de l'abbé ou du prieur. — Ils pouvaient user de linge comme chemises, draps de lit, sans être tenus de dormir vêtus, de porter la barbinasse et de vivre en commun. — Le service divin devait être fait dans l'église paroissiale de Verdun. » — (Extrait des clauses et conditions établies le 21 novembre 1607, par Jean Roger.)

qui avait présidé à sa fondation. Fille de Saint-Maur elle tendait à rentrer dans la constitution première. Aussi après avoir pratiqué pendant vingt ans la réforme des Exempts, nos bénédictins se résolurent à reprendre leur primitive observance. En conséquence, le 1^{er} août 1628, une délibération capitulaire, signée de Pierre Lafaurie, prieur claustral, de l'infirmier, de l'hospitalier, du prieur d'Auvillars, du réfectoier et de quatre religieux, déclarait agréger et unir le monastère du Mas à la congrégation de Saint-Maur, aux conditions suivantes :

« Il sera loisible aux anciens religieux de *demeurer en leur forme de vie*, sans être obligés d'embrasser la réforme; ils jouiront de leur office, bénéfices, pensions monacales, maison, jardin et chapelles, et ne seront point tenus de contribuer à la nourriture des Réformés. •

« Ils pourront néanmoins traiter avec eux à raison de leurs offices, moyennant une pension.

« Les Réformés prendront la direction de l'office divin; cependant les anciens auront leur place au chœur et aux processions; le supérieur présidera.

« Les anciens livreront aux Réformés les ornements, reliques, vases sacrés et autres objets consacrés au service divin; ceux-ci s'en chargeront après inventaire.

« Nul ne sera reçu que par les Réformés à prendre l'habit ou à faire sa profession religieuse.

« Les pères supérieurs n'auront aucune juridiction sur les anciens. Ils ne pourront censurer ni leur vie ni leurs mœurs. Ils pourront néanmoins nommer un d'entre eux pour leur supérieur.

« Les Réformés se chargeront de rétablir le monastère, qui est entièrement démoli et ruiné. Les anciens ne seront nullement tenus de contribuer aux frais de reconstruction ¹. »

¹ Analyse donnée par M. Jouglar. Cf. *Monographie*, p. 275, 276.

L'aggrégation fut acceptée en ces termes par Dom Vesauleux et Dom Léotar, au nom des bénédictins réformés de la congrégation de Saint-Maur, le 8 juin 1629, à la seule condition que le service divin serait désormais célébré au séminaire de Toulouse et non à Verdun, comme précédemment, et que les anciens demeureraient libres de se rendre à Toulouse ou de rester à Verdun. Elle fut confirmée le 12 juillet suivant, par Monseigneur de Lavalette, archevêque de Toulouse.

Le lendemain de la délibération capitulaire (29 août 1628) les anciens, les supérieurs majeurs de la congrégation et des religieux, et le syndic de l'abbaye du Mas ratifiaient l'union. Toutefois les moines ne purent prendre possession du couvent que vingt ans après. Le Parlement de Toulouse différa, en effet, d'homologuer l'arrêt d'aggrégation jusqu'au 11 février 1643, et la congrégation des Exempts, qui ne voulait pas se dessaisir de ses membres, ne donna son approbation que le 16 mai suivant¹.

Ce fut le 26 septembre de cette même année 1643 que la nouvelle communauté s'établit dans ce qui avait été jadis une abbaye, et fit acte de propriété sur toutes les dépendances. D'après le procès-verbal d'installation il ne restait debout, à l'arrivée des religieux, « qu'un des quatre pilliers qui soutenaient le clocher ; il n'y avait plus vestige d'église ni de lieu régulier, et tout n'était qu'un amas de ruines. » C'était l'œuvre des protestants devenus maîtres du Mas².

La nouvelle colonie jeta aussitôt les bases d'un nouveau monastère. Le 1^{er} novembre 1660 elle pouvait s'y loger assez convenablement ; en 1692 elle posa les fondements de l'église abbatiale, autour de laquelle furent relevés les

¹ D'après les actes divers relatés au *Polyptique*.

² Voir dans la *Monographie* les longs et intéressants détails sur cette période des luttes religieuses.

bâtiments claustraux, et bientôt les enfants de Saint-Maur allaient couronner leur œuvre, lorsque la Révolution vint les chasser une dernière fois et s'emparer de leurs biens.

II.

Il a fallu nécessairement donner ce résumé succinct pour saisir les différentes phases de la vie bénédictine dans notre abbaye, qui appartient tantôt à une réforme, tantôt à une autre. Mais on a pu voir que nous nous sommes surtout occupé à montrer comment, fondée sous la règle de Saint-Maur, elle saisit toutes les circonstances pour s'y maintenir ou y rentrer dès que c'était en son pouvoir. Nous avons ainsi rempli la première partie du cadre énoncé dans le titre même de cette étude : *Les Bénédictins de Saint-Maur au Mas-Grenier*.

Les dates 1628-1790, posées en sous titre, indiquent une nouvelle matière sur le même sujet. C'est la partie absolument neuve de ce travail : faire connaître les religieux qui composèrent la communauté du Mas, redevenue fille de Saint-Maur, durant la dernière période de son existence.

Un précieux in-folio, échappé au vandalisme révolutionnaire, qui dispersa ou brûla les 1,430 volumes de la bibliothèque abbatiale, nous fournit les indications suffisantes pour reconstituer le personnel. Ce livre, découvert récemment dans le galetas d'une vieille mesure, a pour titre : *Matriacula monachorum Congregationis S. Mauri in Gallia, ordinis S. Patris Benedicti, ab initio ejusdem congregationis usque ad annum 1669. — Parisiis M. DC. LXIX*¹. Là

¹ Ce volume est divisé en trois parties, toutes sur le même plan. La première est consacrée à la nomenclature des *Monachorum professorum*; la

sont rangés, avec leur numéro d'ordre, les noms et prénoms de tous les bénédictins français de la congrégation de Saint-Maur. Onze colonnes renferment pour chacun d'eux les : *Patria; Diœcesis; Ætas, annus, mensis, dies et locus Professionis; Annus, mensis, dies et locus Obitus.*

Cette nomenclature, véritable feuille de recensement, comprend tous les religieux qui firent partie des nombreux monastères de la congrégation bénédictine de Saint-Maur depuis sa restauration (1607) jusqu'à 1669, époque de l'impression. Mais la colonne affectée aux décès étant laissée en blanc, afin que dans chaque couvent l'on pût inscrire les vides au fur et à mesure qu'ils étaient signalés par l'abbaye-mère, on arrive jusqu'à la période révolutionnaire qui suspendit la rédaction de l'obituaire.

L'exemplaire que nous signalons porte même, écrit à la main, les noms de bon nombre de religieux qui entrèrent dans l'ordre après la publication de ce catalogue-matricule. D'après le recensement que nous avons fait, cette congrégation compta, dans la période de soixante ans environ, 2,700 religieux profès, 316 frères convers et 150 frères commis¹; ce qui donne un total de plus de 3,000 membres.

seconde est celle *Conversorum professorum*; enfin la troisième *Comissorum stabilitorum*. La vignette qui orne les pages de titre paraît s'écarter des armes qui étaient en usage dans cette congrégation. Tandis que généralement les ouvrages publiés par cette communauté religieuse portent une couronne d'épines, au milieu de laquelle est gravé le mot PAX, surmonté d'une fleur de lys, et trois clous de la Passion en pointe; celui-ci porte : au centre d'une auréole enflammée le I. H. S. surmonté de la croix latine à rayons, et au-dessous un cœur saignant dans lequel sont fichés les trois clous de la Passion. Puis en dessous, dans la bande qui sert de cadre à ce sceau, on lit cette devise : LE S. NOM DE JESUS TE GARISSE. Les PP. de la Compagnie de Jésus ont employé quelquefois un timbre absolument pareil, avec la devise *Laudabile nomen Domini*. Généralement cependant ces derniers religieux suppriment le cœur, ainsi qu'on peut le voir dans le bois reproduit à la fin de cette Notice, bois de la collection Forestié.

¹ On appelait de ce nom ceux des membres qui étaient autorisés à garder leur habit séculier. Le costume des vrais religieux de la réforme établie au

Dans ce nombre et pour cette même période de temps, 13 profès appartiennent à l'abbaye du Mas-Grenier, plus 1 frère convers et 1 frère commis. Voici leur nom et la petite notice personnelle, d'après les indications latines enregistrées au livre matricule.

I. — Religieux profès.

N° 578. — JEAN-ASCLIPUS DEYSSEMER, natif de Villeneuve-d'Agen, fit profession à l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges, le 26 décembre 1633... (l'âge n'est pas signalé). Il mourut prêtre, le 2 février 1668, « *in monasterio S. Petri de Manso Garnerio.* »

N° 654. — JEAN-LUC BERTRANDIE, né à Costalba, au diocèse de Limoges, fit sa profession à 21 ans, au séminaire de Toulouse (la Daurade ¹), le 18 mai 1635. Il finit ses jours le 18 septembre 1662, prêtre, « *in monasterio S. Petri de Manso Garner.* » (Décédé avant l'impression de la *Matricula*, cette dernière indication est imprimée.)

Mas, se composait d'une robe et d'un scapulaire noirs, avec une coule de même couleur, quand ils étaient au chœur ou en tenue de ville. Lorsque notre couvent fut uni aux Exempts, il dut adopter leur tenue, qui était, dans la maison et au chœur, une grande coule noire et un grand capuce ou froc tombant jusqu'aux talons ; une aumusse noire posée en forme d'étole, un bonnet carré à trois cornes, avec un petit rabat ou collet, large de trois doigts, fendu par derrière. Hors du monastère ils étaient vêtus comme les prêtres séculiers, à l'exception d'un scapulaire large d'un pied, posé par dessus l'habit.

¹ On remarquera que la majeure partie de nos religieux fit profession dans ce couvent. Toulouse était une des six grandes provinces de l'Ordre, qui se classaient ainsi : France, Normandie, Bourgogne, Toulouse, Bretagne et Chezal-Benoit. C'était l'usage chez les bénédictins de transférer immédiatement dans un autre monastère les novices qui venaient de faire leur profession dans les noviciats ou séminaires. Alors les jeunes profès s'adonnaient pendant deux ans aux exercices de piété et à l'étude des cérémonies. On consacrait ensuite cinq années à la philosophie et à la théologie, pour faciliter l'intelligence de l'Écriture sainte et des Pères. Puis venait l'année de *récollecion*, consacrée à la préparation au sacerdoce.

N° 812. — PHILIPPE-LAURENT FAIDY, originaire de Saint-Maixent, en Poitou. Fut reçu profès à l'âge de 20 ans, dans le couvent Saint-Augustin de Limoges, le 31 août 1637. Il mourut prêtre, « *in monasterio S. Petri de Curte, seu Mansi Garnerii*, » le 13 mai. (Le rédacteur de cette note nécrologique a omis d'inscrire l'année de la mort.)

N° 1,042. — MARIUS-CYPRIEN AUDUBERT, natif de Limoges, fit sa profession à la Daurade de Toulouse, le 25 septembre 1642, âgé de 18 ans. Il mourut le 31 janvier 1653, revêtu du caractère sacerdotal, « *in monasterio S. Petri de Garnerio*. » (Le tout est imprimé, comme pour dom Bertrandie, du n° 654.)

N° 1,214. — ANDRÉ GENEST, d'origine angevine, né dans l'*oppidum Corzeum*. Il fut reçu à la profession à l'âge de 21 ans, au séminaire bénédictin de Toulouse, le 9 février 1647, et mourut prêtre le 28 juin 1701, « *in monasterio B. Petri de Manso Garnerio*. »

N° 1,267. — MICHEL GEOFFROY, cadurcien, né à La Mothe Fénelon, fut reçu profès à la Daurade de Toulouse, le 2 juillet 1648, âgé de 30 ans. Fait prêtre, il trépassa le 18 février 1671, « *in monasterio S. Petri de Curte*. »

N° 1,284. — JACQUES DE LA CHÈZE, natif de Saint-Severcap-de-Gascogne, dans les Landes, fit profession à 24 ans, à Notre-Dame de la Daurade, le 4 janvier 1649. Sa mort eut lieu le 16 septembre 1697, « *in monasterio S. Petri de Curte*. » Une note ajoutée à la plume dit : âgé de 72 ans.

N° 1,287. — CHRISTOPHORE TACHON, de la même localité que le précédent, fut aussi reçu à la Daurade, le 27 janvier 1649, âgé de 18 ans. Il décéda prêtre le 9 octobre 1693, « *in monasterio S. Petri de Curte, seu de Manso Garnesii*. »

N° 1,409. — PIERRE REY, né à Bourret, diocèse de Montauban. Il fit profession, âgé de 18 ans, au séminaire de Toulouse, le 13 novembre 1651. Ordonné prêtre, il mourut le 8 janvier 1684, « *in monasterio S. Petri de Curte.* »

N° 1,988. — FRANÇOIS ROY, natif d'Arles, fit sa profession à la Daurade, étant âgé de 18 ans, le 4 avril 1661. Sa mort arriva le 11 décembre 1725, « *in monasterio S. Petri de Curte antiquior, provinciae sacerdos, professus.* »

N° 2,064. — JEAN-JACQUES DU ROU, de Saint-Sever-cap-de-Gascogne (Landes). Il fut reçu profès à l'âge de 22 ans, dans le séminaire de la Daurade, le 2 juin 1662. Il décéda au Mas-Grenier. (Cette dernière mention ne signale ni le jour ni l'année.)

N° 2,452. — PIERRE LE BRUN, originaire de Périgueux. Fut reçu profès dans le couvent de Bordeaux à 26 ans, le 8 novembre 1666. Prêtre et profès, il mourut « *in monasterio S. Petri de Manso Garnerio.* » (Ici encore indication ni de l'année ni du jour du décès.)

II. — Frères convers.

N° 237. — FRANÇOIS DELOM, né dans le Toulousain, à Vernosa (peut-être Verdun?), est inscrit au nombre des convers, et signalé comme faisant partie du couvent de La-Court, et reçu à 17 ans. Il est aussi rangé parmi les religieux profès, sous le n° 1,432, et est porté pour avoir fait profession à 27 ans, à Toulouse, le 1^{er} juillet 1652. Il mourut le 3 août de cette même année, « *in monasterio B. Mariae Deauratae* » (la Daurade), avec le titre de *clericus*.

III. — *Frères commis.*

N° 115. — BERNARD GAIRAUD, originaire de Saint-Maurin, en Agenais. Il fut reçu au Mas-Grenier le 31 août 1662, à l'âge de 21 ans. Le 19 janvier 1673 il mourut « *in monasterio S. Petri de Manso Garnerio.* »

Il est probable que ces quinze religieux formèrent à eux seuls toute la communauté du Mas durant la période qui nous occupe. Lorsque éclata la Révolution le personnel du monastère ne se composait aussi que de quatorze religieux et d'un frère convers. En rapportant ici les noms de ces derniers, tels qu'ils furent fournis, le 20 février 1790, au bureau de l'Assemblée nationale, nous aurons la liste sans doute complète du personnel bénédictin de la dernière période. C'étaient :

- 1° Le R. P. dom Bardel, prieur, âgé de 56 ans.
- 2° Dom Cromaria, sous-prieur, âgé de 60 ans.
- 3° Dom Palis, âgé de 80 ans.
- 4° Dom Lagorrée, âgé de 60 ans.
- 5° Dom Guittard, âgé de 60 ans.
- 6° Dom Delpech, âgé de 57 ans.
- 7° Dom Martin, âgé de 57 ans.
- 8° Dom Teulade, âgé de 55 ans.
- 9° Dom Lafon, âgé de 56 ans.
- 10° Dom Augustin Clausade, âgé de 50 ans.
- 11° Dom Laurent Clausade, âgé de 48 ans.
- 12° Dom d'Hostes, procureur, âgé de 48 ans.
- 13° Dom Castaing, âgé de 42 ans.
- 14° Dom Joseph Turle.
- 15° Frère lai, Guillaume Marie, âgé de 60 ans.

Nous ajouterons ici, comme une sorte d'Appendice, dont nous trouvons la matière dans le volume qui nous a fourni la nomenclature des religieux du Mas-Grenier. Il s'agit des bénédictins de Saint-Maur sortis de notre ancien diocèse (dans la période 1607-1790). Il peut être utile de conserver leur nom ; à ce titre nous consignons ici ceux que nous avons découvert dans la *Matricula*. Ce sont :

N° 1694. — GUILLAUME DARLÈS, né à Castelsarrasin (*Castrum Caesianum*), au diocèse de Montauban. Il était âgé de 20 ans à l'époque de sa profession, faite le 10 août 16... (?), dans la chapelle de Notre-Dame de la Daurade. Sa mort eut lieu le 24 avril 1694, dans le monastère de Saint-Maurin, en Agenais ; il était prêtre.

N° 2,007. — JEAN VERGNES, originaire de La Capelle-Livron, diocèse de Cahors (présentement dans celui de Montauban). Fut reçu profès à 17 ans, à la Daurade, le 23 juillet 1661, et mourut prêtre, dans le monastère de Notre-Dame de Grasse, le 2 janvier 1673.

N° 2,120. — FRANÇOIS JULLY, natif de Villemur, jadis au diocèse de Montauban. Il fit profession à l'âge de 28 ans, dans l'église de la Daurade, le 15 février 1663. Sa mort est relatée au 9 septembre 1691, dans le monastère « *B. Marie de Scriniole*, » Sainte-Marie-de-l'Ecrin, dit l'*Ecrignole*, près de Tours.



une sorte d'Appendice...
le volume qui nous a été
de Mas-Grenier. Il s'agit
de notre ancien...
peut être utile de...
saisons ici ceux que...
la. Ce sont :

és, né à Castelsarrasin
de Montauban. Il fut
profession, faite le 10
otre-Dame de la Daurade,
94, dans le monastère
ait prêtre.

originaire de La Garde
tement dans celui de
à la Daurade, le 23
monastère de Notre-Dame

natif de Villeneuve
profession à l'âge de 22
15 février 1663. Il fut
01, dans le monastère
Marie-de-l'Ecrou, de



